

Les „Landsgemeinde“

Autor(en): **Dauzat, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **7 (1904)**

Heft 23

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253894>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES „LANDSGEMEINDE“

Le dernier dimanche d'avril se sont tenues dans deux cantons suisses, suivant l'antique coutume, les *Landsgemeinde* annuelles. Ces assemblées, qui sont de véritables parlements... en plein air, sont très curieuses. En France, on les connaît peu.

Les théoriciens du suffrage direct, qui redoutent de voir le peuple abdiquer ses droits entre les mains des assemblées parlementaires, ont toujours cité comme modèle les cantons suisses où le peuple se réunit chaque printemps pour voter les lois et élire les magistrats. Ces idées, mises à la mode par les « philosophes » à la fin du XVIII^e siècle, reçurent un commencement d'application avec les assemblées primaires de la Révolution. On y renonça vite, car,

libres. Tandis que les institutions évoluaient dans le reste de l'Europe, que les peuples se groupaient en nations, les Appenzellois conservaient fidèlement les mœurs de leurs aïeux et continuaient à élire leurs chefs comme du temps de Mérovée et de Clodion le Chevelu.

La scission du canton est une des conséquences de la Réforme: l'une des deux Rhodes est catholique, l'autre protestante.

Dans le canton d'Appenzell, tout le monde est député, ou plutôt tout citoyen majeur. Tout Appenzellois est législateur, chaque année, l'espace d'un matin. Il va sans dire qu'on élimine comme indignes tous ceux qui ont été condamnés par les tribunaux à une peine infamante.

Le dernier dimanche d'avril est la grande fête nationale. L'assemblée de la Rhode intérieure se réunit à Appenzell, celle de la Rhode extérieure alternativement à Trogen et à Hundwyl.

Toutes ces petites localités — Appenzell, la plus grande, n'a pas cinq mille habitants — possèdent chacune une très grande place publique aménagée en vue de l'assemblée annuelle, et qui peut contenir plusieurs milliers de personnes.

Le touriste arrive aujourd'hui à Appenzell par le chemin de fer de St-Gall et Winkel, qui remonte les rives pittoresques de la Sitter dominée par des montagnes chevelues de sapins,



L'estrade officielle et les héros d'armes

même limité, l'exercice direct des droits du peuple, cher à Jean-Jacques Rousseau, est, à peu près impossible dans les pays d'une certaine étendue.

En Suisse même, les assemblées populaires ont disparu peu à peu. Même le canton de St-Gall, voisin d'Appenzell, et qui l'enserme de toutes parts, connaît, depuis assez longtemps le régime parlementaire avec tous ses raffinements.

Les deux cantons d'Appenzell, Rhode intérieure et Rhode extérieure, ont conservé jusqu'ici la curieuse tradition qui remonte aux Champs de mai assemblées auxquelles les chefs germaniques convoquaient les hommes

le Kamor, le Hoher-Kasten et l'Ebenalp. Mais les électeurs de la *Landsgemeinde* se servent peu de ce moyen de communication qui dessert un nombre infime de localités. Partis de grand matin, parfois même au milieu de la nuit, ils suivent à travers monts et vaux les chemins qui leurs sont familiers. Pas d'abstention: tous considéreraient comme un déshonneur le fait de ne pas accomplir leur devoir civique. Quel que soit le temps — et il est souvent affreux, dans ces montagnes, à la fin d'avril — on peut être sûr que les malades seuls restent chez eux.

Ce jour-là les citoyens mettent leurs habits de fête qu'ils ne sortent que dans les grandes circonstances de la vie.

Tous les hommes mariés ont les mêmes vêtements qu'ils portaient le jour de leur noce : c'est la redingote classique en drap, et le chapeau haut de forme, évasé à la partie supérieure, comme on le portait à Paris sous le règne de Louis-Philippe.

Chaque électeur tient en outre à la main un curieux paquet : c'est un sabre et un parapluie ficelés ensemble.

dans l'enceinte réservée aux électeurs. Le sabre symbolise le droit de vote.

Quoique les Appenzellois en aient oublié la signification, il rappelle l'époque lointaine à laquelle les guerriers seuls étaient citoyens et pouvaient s'occuper des affaires de l'Etat. Seuls votaient ceux qui pouvaient tenir l'épée. Aussi excluait-on des assemblées les enfants et les vieillards.

Par une curieuse survivance, cette dernière tradition s'est conservée : à partir d'un certain âge, les citoyens perdent leur droit de vote. C'est là peut-être un fait unique en Europe à l'heure actuelle.

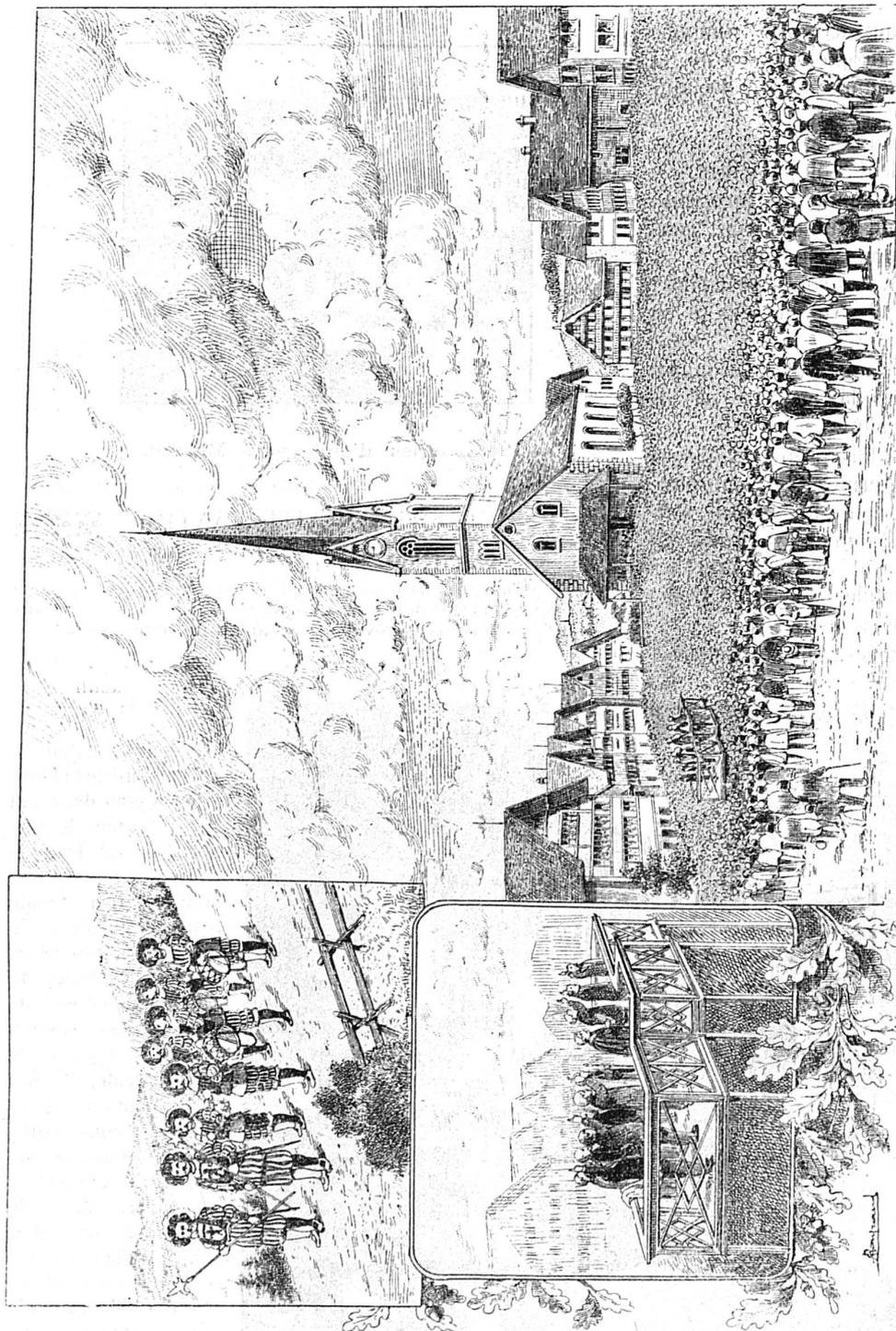
Les sabres sont en général des objets très anciens. Ils se transmettent de père en fils, avec un soins jaloux. Si un homme meurt sans enfant, il lègue ou donne son sabre à son plus proche parent.

La session de la *Lands-gemeinde* n'est pas de longue durée. Ouverte à onze heures, elle est terminée à midi. Tout cela passe dans le plus grand ordre.

Dès le matin, des coups de canon et des roulements de tambour annoncent la fête. A 11 heures moins le quart, le cortège fait son apparition : c'est un défilé extrêmement pittoresque de lanciers, halbardiers, fifres et tambours, qui portent pour la circonstance les costumes du XV^e siècle, toque à larges plumes, pourpoints et hauts de chausses rayés, blancs et noirs, aux couleurs du canton. Le cortège fait trois fois le tour de la place au son aigrelet du fifre, coupé par des roulements de tambour. Les fenêtres et les toits sont garnis de curieux. Le peuple entonne le chant national : *Alles Leben*

stromt aus dir (Toute la vie s'échappe de toi).

A onze heures arrivent les magistrats et le *Landammann*, président. Ceux dont le mandat est expiré se mêlent aux électeurs. Les autres montent sur une estrade dressée au milieu de la place. Les cloches sonnent à toute volée.



La Lands-gemeinde réunie sur la place de Hundwyl.

La présence du parapluie s'explique sans peine par les journées variables du printemps.

Quant au sabre, il est nécessaire, d'après une coutume immémoriale, pour assister à la *Lands-gemeinde* : celui qui l'aurait oublié ne pourrait voter, ni même pénétrer

Le silence se fait. Le landammann prononce un discours qui débute par ces mots consacrés :

— *Meine Herren Regierungsräte! Getreue liebe Mitlandleute und Bundesgenossen! Appenzeller Eidgenossen! Gott zum Gruss!*

(Messieurs les conseillers, fidèles et chers concitoyens et confédérés, Appenzellois unis par serment! Dieu soit invoqué!)

Le landammann rappelle les travaux accomplis, annonce les lois préparées qui vont être proposées au vote, et rappelle quels sont les magistrats soumis à la réélection. Puis tous se découvrent et on prie.

Le héraut met alors aux voix chaque élection :

— Qui propose-t-on pour président? (ou pour juge?)

Les électeurs jettent des noms, qui sont mis aux voix. On vote à mains levées dans le plus grand calme; jadis on levait le sabre, mais cette coutume s'est perdue.

Les scrutateurs qui évaluent les votes sont fort habiles: dans une assemblée d'un millier de votants, ils ne se trompent pas à deux voix près.

Les sifres vont chercher, après chaque vote, au milieu de l'assemblée, celui qui a obtenu la majorité, et ils l'amènent solennellement sur l'estrade.

Puis vient le vote des projets de lois préparées par le conseil. Aucune discussion n'est permise: on approuve ou on rejette à mains levées, dans un silence religieux très impressionnant. Nous sommes loin des débats orageux des Parlements. Avant de se séparer, les magistrats élus jurent devant le peuple le serment traditionnel de fidélité. Puis l'assemblée se dissout.

C'est alors l'heure des réjouissances. Chacun festoie et

vide des chopes de bière. Le soir, les électeurs regagnent tranquillement leurs villages respectifs, et ces législateurs d'un jour s'en vont, sages et philosophes comme Cincinnatus, reprendre la bêche et la charrue après avoir présidé pendant quelques heures aux destinées de l'Etat.

Albert DAUZAT



Groupes d'émigrants Russes.

*** CE QU'IL FAUT SAVOIR ***

— Le Japon a acheté tout son bœuf de la Chine durant la guerre avec cette dernière puissance et va continuer sans doute d'y acheter ses provisions durant la présente guerre.



Maurice Jokaï dans son cabinet de travail (la dernière photographie prise du grand écrivain)

L'illustre écrivain hongrois Maurice Jokaï était le talent le plus admiré de la Hongrie; il était dans son pays, l'auteur le plus populaire et le plus choyé; il représentait la littérature nationale dans ce qu'elle a de plus noble. Ses héros étaient des types du plus ardent patriotisme les héroïnes de ses œuvres des figures de grâce idéale. Et son style était d'une richesse déconcertante, paré de toutes les séductions, de l'Orient. La conversation de Jokaï était un régal; il y gaspillait dix fois plus d'humeur et de verve qu'il n'y en a dans ses livres — qui en sont pleins.

C'est une grande et originale figure qui disparaît.